

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2009

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard

Représenté : M. Houdet (procuration à M. Mouillac)

Excusé : M. Lurton

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPUY

Procès-verbal de la réunion du 3 Mars 2009 : adopté à l'unanimité

### TRANSPORT SCOLAIRE

#### PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 329.09 €		195.00 €	0.00 €	32 524.09 €
Opération de l'exercice	23 682.23 €	18 367.03 €	195.00 €	0.00 €	23 877.23 €	18 367.03 €
Totaux	23 682.23 €	50 696.12 €	195.00 €	195.00 €	23 877.23 €	50 891.12 €
Résultats de clôture		27 013.89 €		0.00 €		27 013.89 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	23 682.23 €	50 696.12 €	195.00 €	195.00 €	23 877.23 €	50 891.12 €
Résultats définitifs		27 013.89 €		0.00 €		27 013.89 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constate** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare**, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **BUDGET PRIMITIF 2009**

Mademoiselle Bondon présente le budget primitif 2009, qui se décompose de la façon suivante :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>45 213.89 €</b>
- Recettes :	Excédent antérieur reporté	27 013.89 €
	Produits de gestion courante	700.00 €
	Subvention d'exploitation	17 000.00 €
	Autres produits de gestion courante	500.00 €
- Dépenses :	Charges à caractère général	22 818.00 €
	Charges de personnel	22 000.00 €
	Autres charges de gestion courante	395.89 €

Le Budget Primitif 2009 est voté à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

## **COMMUNE**

### **PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		63 300.01 €	67 862.88 €		67 862.88 €	63 300.01 €
Opération de l'exercice	673 908.73 €	778 939.68 €	330 575.90 €	326 545.23 €	1 004 484.63 €	1 105 484.91 €
Totaux	673 908.73 €	842 239.69 €	398 438.78 €	326 545.23 €	1 072 347.51 €	1 168 784.92 €
Résultats de clôture		168 330.96 €	71 893.55 €			96 437.41 €
Restes à réaliser			78 646.00 €	96 453.00 €	78 646.00 €	96 453.00 €
Totaux cumulés	673 908.73 €	842 239.69 €	477 084.78 €	422 998.23 €	1 150 993.51 €	1 265 237.92 €
Résultats définitifs		168 330.96 €	54 086.55 €			114 244.41 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT au titre de l'exercice 2008**

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008, **décide** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

#### **- Résultat de la section d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice :	105 030.95 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	63 300.01 €
Résultat de clôture à affecter	<b>168 330.96 €</b>

#### **- Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	<b>-4 030.67 €</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	<b>-67 862.88 €</b>
Résultat comptable cumulé (D 001)	<b>-71 893.55 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	78 646.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	96 453.00 €
Solde des restes à réaliser :	17 807.00 €
(B) Besoins (-) réel de financement :	<b>54 086.55 €</b>

**- Affectation du résultat de la section d'exploitation**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)	54 086.55 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
<b>SOUS TOTAL (R 106)</b>	<b>54 086.55 €</b>
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	114 244.41 €
<b>TOTAL (A1)</b>	<b>168 330.96 €</b>

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : <b>0.00 €</b> (déficit reporté)	R002 : <b>114 244.41 €</b> (excédent reporté)	D001 : <b>71 893.55 €</b> (solde d'exécution N-1)	R001 : <b>0.00 €</b> (solde d'exécution N-1) R1068 : <b>54 086.55 €</b> (excédent de fonctionnement capitalisé)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR**

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare**, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 TH-TF notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2009.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de fixer, pour 2009, les taux suivants :

- Taxe d'habitation	13.42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27.98 %

pour un produit attendu de 306 000 € et 30 555 € d'allocations compensatrices.

**INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE - ANNEE 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'allouer une indemnité annuelle de 305 € au prêtre chargé du gardiennage de l'église Saint Didier.

**BUDGET PRIMITIF 2009**

**Section de fonctionnement**

La section fonctionnement s'élève à la somme de 868 300.41 €

- **Recettes** : à partir, notamment, de l'excédent antérieur reporté (c/002) pour 114 244.41 € et de deux rentrées principales : les contributions directes (c/7311) pour 302 000.00 € et les dotations de l'Etat (chapitre 74) pour 272 062.00 €

- **Dépenses** : en prévision, elles s'élèvent à la somme de 732 300.41 € avec comme principaux postes : les frais de personnel (chapitre 012) pour 377 280.00 €, les charges à caractère général (chapitre 011) pour 242 155.41 €, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour 105 990.00 €, les charges financières (chapitre 66) pour 6 800.00 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 136 000.00 € qui sera reporté sur la section d'investissement.

⇒ La section fonctionnement du Budget Primitif 2009 est votée à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### **Section d'Investissement**

La Section d'Investissement s'équilibre à la somme de 467 868.55 €

- **Recettes** : principalement excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) pour 54 086.55 €, virement de la section de fonctionnement pour 136 000 €, FCTVA pour 48 037 €, cessions d'anciennes portions de chemins ruraux pour 66 126 €, Taxe Locale d'Équipement pour 6 000 €, opérations patrimoniales d'ordre 4 028.00 €, subventions pour 57 138 € et restes à réaliser 2008 pour 96 453.00 €.

#### **- Dépenses :**

- Opérations financières	92 851.55 €	(88 823.55 € + 4 028.00 €)
- Dépenses d'équipement hors opération	255 418.00 €	(253 801 € + 1 617 € RR2008)
- Eglise (opération 11)	94 486.00 €	( 31 570 € + 62 916 € RR2008)
- Construction Equipement Sportif (opération 13)	8 000.00 €	( 8 000 € + 0 € RR2008)
- Aménagement RD2 - traversée de bourg (opération 15)	14 113.00 €	( 0 € + 14 113 € RR2008)
- Extension voirie et réseaux (opération 17)	3 000.00 €	( 3 000 € + 0 € RR2008)

⇒ La Section Investissement est adoptée à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

=====**)** Le Budget Primitif 2009 est donc voté à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### **TRAVAUX de VOIRIE 2009**

#### **\* Lancement de la consultation - Décision**

Des travaux d'aménagement sont nécessaires Route des Eycards, Chemin de la Lande et Chemin de la Tuilerie L'estimation de la D.D.E. s'élève à 95 800 € HT soit 114 576.80 € TTC, détaillée respectivement comme suit :

- Route des Eycards : 52 380 € HT soit 62 646.48 € TTC
- Chemin de la Lande : 12 380 € HT soit 14 806.48 € TTC
- Chemin de la Tuilerie : 31 040 € HT soit 37 123.84 € TTC

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation pour ce marché dans le respect du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation pour le marché relatif aux travaux d'aménagement de la Route des Eycards, du Chemin de la Lande et du Chemin de la Tuilerie, dans le respect du Code des Marchés Publics.

#### **\* Demandes de subvention**

### **↳ Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2009 : Affectation de la Dotation**

Monsieur Boucher fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Monsieur Yves LECAUDEY, Conseiller Général, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 12 988.00 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la Commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- \* d'affecter la dotation cantonale 2009 pour les travaux de voirie : 114 576.80 €
  - . Route des Eycards 62 646.48 €
  - . Chemin de la Lande 14 806.48 €
  - . Chemin de la Tuilerie 37 123.84 €
- \* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de 12 988.00 €
- \* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
  - . pour la voirie : par autofinancement, pour : 101 588.80 €

### **↳ Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2009**

Vu la décision prise par le Conseil Municipal de réaliser les travaux d'aménagement de la Route des Eycards, du Chemin de la Lande et du Chemin de la Tuilerie

Vu l'estimation prévisionnelle de ces travaux réalisée par la D.D.E de 95 800.00 € HT (114 576.80 € TTC)

Vu la prévision de 1 000 € HT (1 196 € TTC) pour les frais annexes

Vu la possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat, au titre de la DGE d'un montant maximum de 25% plafonné à 100 000 € de l'investissement HT

Vu la possibilité d'acquitter le solde de la dépense - partie à l'aide des ressources générales du budget, partie à l'aide d'un emprunt dans une proportion à déterminer

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le projet présenté
- sollicite l'octroi d'aide financière de l'Etat
- arrête le plan de financement suivant :

. Montant de l'investissement HT	96 800.00 €
. Montant de l'investissement TTC	115 772.80 €
. Subvention DGE	24 200.00 €
. Autofinancement	91 572.80 €
- charge Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

#### **SALLES PORT-AUBIN ET SAINT VINCENT: Tarifs d'utilisation à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2010**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de reconduire les conditions de 2009
- charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision et l'autorise à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU et d'ASSAINISSEMENT**

##### **\* Autorisation de passage, en terrain privé, de canalisations d'évacuation d'eaux usées**

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEA pour le passage sur la parcelle communale A 269.